

GUIDE D'AIDE AU REMPLISSAGE DE LA FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS DU CONCOURS EXTERNE DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2026

L'épreuve orale d'admission du concours Externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels consiste en **un entretien individuel avec le jury**. Cet entretien est destiné à permettre au jury, à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat, d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, sa culture administrative et professionnelle, notamment sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique, ainsi que ses aptitudes à exercer les emplois tenus par les capitaines.

Durée de l'épreuve : trente minutes dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient 5

L'entretien avec le jury se déroule sans préparation et a pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises. La présentation est suivie d'une conversation avec le jury visant à apprécier les capacités du candidat, le cas échéant sous forme d'un cas pratique élaboré préalablement par le jury, **menée à partir de la fiche individuelle de renseignements complétée par le candidat**.

En application du II de l'article 8 du décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016, le candidat titulaire d'un doctorat peut, conformément à l'article L.412-1 du code de la recherche, présenter son parcours universitaire en vue de dégager ce qui, dans les acquis de l'expérience professionnelle résultant de sa formation et par la recherche, peut être mobilisé dans le cadre de l'exercice des fonctions susceptibles de lui être confiées.

Cette fiche individuelle comporte les rubriques fixées par décret. Il est remis par le candidat à l'autorité organisatrice du concours à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation, la fiche individuelle de renseignements n'est pas notée.

Afin de permettre une meilleure lisibilité de votre fiche individuelle de renseignements par les membres du jury, il vous est recommandé de rédiger les points IV et VII de manière dactylographiée. Aucun format Word ne sera mis à la disposition des candidats et ceci afin de conserver le format original du document.

Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format de la fiche individuelle de renseignements ne peut être modifié. Les candidats doivent compléter impérativement chaque rubrique sans dépasser des cadres prévus (sauf mentions particulières précisées dans le document).

Pour mémoire, et conformément aux annexes du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels, les candidats doivent remplir les rubriques suivantes afin de constituer la fiche individuelle de renseignements :

1. Identification du candidat ;

2. Études et formations

Cette rubrique est à remplir par ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien).

Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse.

Pour toute fonction dans le secteur public, vous devez mentionner le grade détenu.

Dans tous les cas, veuillez indiquer l'intitulé du poste occupé et pour les formations, l'intitulé de celle-ci.

3. Expérience professionnelle et extra-professionnelle : 2 pages maximum

Cette rubrique est à remplir par ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien).

Le candidat a la possibilité de présenter les principales activités qu'il a pu exercer en tant que salarié, non salarié, fonctionnaire (ou assimilé) ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer en précisant les principales compétences acquises et développées dans ces activités.

Ne mentionnez pas nécessairement toutes les expériences mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

4. Présentation du projet professionnel : 1 page maximum, en police Arial 11

Votre présentation doit être dactylographiée.

Le candidat motivera son souhait d'intégrer la filière sapeur-pompier.

5. Rubrique réservée aux titulaires d'un doctorat : 1 page maximum, police Arial 11

Le candidat présentera les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.

Le candidat doit impérativement joindre son diplôme de doctorat.

6. Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées

Ce document doit obligatoirement être complété et joint à cette fiche.

7. Annexe facultative : synthèse de travaux réalisés (mémoire, rapport de recherche...) : 2 pages maximum - police Arial 11.

ATTENTION

Les candidats devront impérativement transmettre 1 exemplaire de cette fiche individuelle de renseignements complétée (après en avoir conservé 1 copie), **exclusivement par voie postale**, à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Concours externe de Capitaine de SPP 2026

Village des collectivités territoriales

1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE-FOUILLARD cedex

au plus tard le 8 septembre 2026,
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine), cachet de la poste faisant foi.

Aucune fiche ne sera acceptée après cette date du 8 septembre 2026. De même, aucun complément de document ou modification de cette fiche individuelle ne pourra être accepté après cette date.

Il est rappelé aux candidats que cette fiche individuelle fait partie intégrante de l'épreuve orale d'admission. Le jury sera ainsi vigilant à la bonne réception de ce document support dans les délais requis, ainsi qu'à la manière dont le candidat aura pris soin de compléter les différentes rubriques.

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour travailler et envoyer leur fiche individuelle de renseignements.